

Rapport N° 277

Les Jardins du Couchant - Déménagement de la Crèche du Carrousel

Demande de crédit de fonctionnement pour :

- l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 112 places, dont 47 nouvelles, à hauteur de CHF 365'000.- en 2019 et de CHF 600'000.- pour 2020 et 2021 ;
- 0,2 EPT de personnel administratif dès 2019, pour un montant de CHF 18'000.-.

Nyon, le 22 août 2016.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de MM. Luigi Altieri (en remplacement de M. Sadik Krasniqi), Stéphane Delley, Volker Kirchner, Manuel Marques, Jean-Claude Mermilliod, Bernard Ueltschi (en remplacement de M. Olivier Tripet) et de Mme Josette Gaille (présidente et rapporteur) s'est réunie le mercredi 15 juin, Mme Valérie Annen était absente.

Une deuxième séance a eu lieu le mardi 5 juillet, certains points étant encore à éclaircir.
Etaient présents : MM. Stéphane Delley, Manuel Marques, Mmes Valérie Annen et Josette Gaille.
Excusés : Michelle Miéville (en remplacement de M. Bernard Ueltschi), Pierre Wahlen (en remplacement de M. Jean-Claude Mermilliod), MM. Luigi Altieri et Volker Kirchner.

La Commission a entendu et remercie Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur Michel Piguët, chef de service, pour leurs explications par rapport à ce préavis et pour avoir répondu à un certain nombre de questions.

En préambule, Mme la Municipale commente ce projet qui répond à un réel besoin. En effet, c'est entre 20 et 30 personnes qui viennent chaque mois s'inscrire pour réserver une place dans les structures d'accueil.

L'hôpital de Nyon cherchait à déménager la crèche car les locaux actuels sont vétustes et plus très bien adaptés. Les Jardins du Couchant sont donc une belle opportunité. Toute la propriété appartenait au Fonds de prévoyance du Crédit agricole qui a tout revendu par blocs dont le bâtiment 1 affecté aux infrastructures d'utilité publique. Ce bloc a été acheté par la société « Logement Social Romand SA » qui en a confié l'administration à la Société Coopérative d'Habitation Lausanne, coopérative d'utilité publique, sans but lucratif.

Les travaux du bâtiment No 1 débiteront prochainement pour mise en service de la crèche au 1^{er} janvier 2019, mais l'accord du Conseil communal est important pour aller de l'avant dans ce projet. Les plans sont faits depuis longtemps et le nouveau propriétaire les a repris.

Dans la convention signée avec le Crédit Agricole, il était prévu 130 logements et une maison de quartier. Les nouveaux propriétaires reprennent cette convention.

Crèche du Carrousel – Hôpital de Nyon

La crèche du Carrousel est ouverte toute l'année avec des horaires assez étendus pour répondre aux besoins du personnel hospitalier, ce qui donnera la possibilité d'accueillir des enfants durant les vacances scolaires et permettra de répondre aux parents qui se soucient de trouver une place au milieu de l'été, demande qui avait été relayée au Conseil communal.

Cette nouvelle structure d'accueil préscolaire comptera 112 places, soit 47 places supplémentaires. Il n'y a pas un nombre de places prédéfini réservé aux employés de l'hôpital qui paient le plein tarif, mais la gestion sera effectuée de telle façon que la crèche soit remplie le mieux possible. Tout le travail administratif sera assuré, comme actuellement, par l'Association de la crèche du Groupement Hospitalier Ouest Lémanique, soit :

- la location des locaux et ameublement
- l'engagement et la gestion du personnel
- les animations, jeux etc.

La ville de Nyon prend en charge la couverture de déficit comme pour toutes les autres crèches de la commune. Sachant que le prix moyen d'un enfant revient à CHF 37'000.- par année, 37 % sont couverts par les pensions des enfants, 15 % par la FAJE et 48 % environ par la commune de Nyon.

0,2 EPT de personnel administratif dès 2019

En ce qui concerne la demande de 0,2 EPT de personnel administratif dès 2019, elle est justifiée car depuis 2011, il n'y a pas eu de personnel supplémentaire alors que le nombre d'enfants accueillis dans les diverses crèches a beaucoup augmenté :

En 2010	232 enfants
En 2016	328 enfants
En 2019	365 enfants

Pour justifier cette demande, la Municipalité a fourni quelques explications quant aux tâches spécifiques du personnel impliqué qui sont :

- Travail administratif avant l'admission de l'enfant.
- Gestion de la liste d'attente
- Demande des pièces justificatives auprès des parents quant à leurs revenus, contrôle annuel.
- Calcul du prix pour chaque enfant, selon les salaires annoncés en tenant compte du prix spécifique en fonction du nombre d'enfants par famille.
- Calcul rétroactif pour soit rembourser, soit envoyer une facture si les salaires ont augmenté.
- Travail en relation avec le canton, la FAJE prenant à sa charge le 15 % du prix des places d'accueil.

Conclusions :

C'est une belle opportunité pour la Ville de Nyon de pouvoir disposer de places supplémentaires dans la crèche du Carrousel qui, rappelons-le, reste ouverte toute l'année, ce qui donnera la possibilité d'accueillir des enfants durant les vacances scolaires.

Pour l'augmentation de 0,2 EPT, cette demande est tout à fait justifiée, une planification ayant été faite pour ces prochaines années et un préavis, en 2018, pour 0,2 EPT, engendrerait des frais inutiles.

La Commission unanime tient à souligner l'excellent travail et la belle organisation du réseau nyonnais d'accueil de jour et vous recommande d'accepter les conclusions du préavis 277.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 277 concernant le déménagement de la crèche du Carrousel aux Jardins du Couchant,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à s'engager auprès de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (propriétaire) et du Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique pour la construction et l'exploitation d'une crèche de 122 places ;
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire 47 nouvelles places dans le réseau d'accueil de jour nyonnais et à en couvrir le déficit par le budget d'exploitation N° 760.3655.01, dès l'ouverture de la crèche au 1^{er} janvier 2019, à hauteur de CHF 365'000.- en 2019, de CHF 600'000.- pour 2020 et 2021 et de CHF 835'000.- dès 2022 ;
3. d'autoriser la Municipalité à engager 0.2 EPT de personnel administratif pour un montant de CHF 18'000.- annuels, à inscrire au budget des comptes N° 710.3011/30/40/50 dès le 1er janvier 2019.

La Commission :

ALTIERI Luigi
ANNEN Valérie
DELLEY Stéphane
KIRCHNER Volker
MARQUES Manuel
WAHLEN Pierre, en remplacement de MERMILLIOD Jean-Claude
MIEVILLE Michelle, en remplacement de UELTSCHI Bernard
GAILLE Josette, présidente et rapporteur